

Les **4** règles d'or d'une bonne **identification** **de sa boîte aux lettres** en habitat collectif



Mon Accès Performant

Dans un immeuble, toute habitation
doit disposer d'une boîte aux lettres
clairement identifiée

- 1 Une boîte aux lettres individualisée
- 2 Une boîte aux lettres identifiée avec le nom
- 3 Une boîte aux lettres identifiée avec le numéro de l'appartement
- 4 Un tableau indicateur à partir de 6 boîtes aux lettres avec le nom par ordre alphabétique et le numéro de la boîte aux lettres ainsi que celui de l'appartement



Une boîte aux lettres doit être bien
identifiée pour recevoir son courrier
dans les meilleures conditions



- Pour participer à la rapidité et à la sécurisation de la distribution de votre courrier
- Pour éviter les risques d'erreur dans la distribution ou la non distribution de votre courrier
- Pour être en conformité avec la législation en vigueur
- Pour que votre facteur puisse distribuer le courrier aisément